

CASTELCULIER
COMPTE-RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 JUIN 2016

16 PRESENTS : M. GRIMA, Mmes BARTHE, JUTTAUD, M. BONNET, Mme BATTISTUZZI,
M. LARROUMET, Mme DELPECH, MM. DAVIGHI, BRULE, LECLERCQ,
MILHOUD, Mmes PRADAL, CASTAGNE, GUTIERREZ, M. SABATINO,
Mme CAVAL
M. CAZE pouvoir donné à M. GRIMA
Mme BEDIN pouvoir donné à Mme PRADAL

1 ABSENT : M. DOULUT, excusé

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du C.M. du 13 avril 2016, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- . la participation aux coûts de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Arc-en-ciel à LAFOX
- . proposition de conclusion d'un nouveau bail commercial pour le local de l'épicerie, situé Résidence du Centre.

Le C.M. accepte, à l'unanimité, d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

41 - ZAC DE CARBOUNERES – COMPTE RENDU D'ACTIVITE ET BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2015

A l'unanimité, le C.M. approuve le compte rendu d'activité, le bilan financier, les commentaires et les conclusions.

42 - ZAC HORIZON 2020 – COMPTE RENDU D'ACTIVITE ET BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2015

Monsieur le Maire indique au C.M. qu'actuellement le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) est en révision et que le projet de PPRI prévu pour le secteur Champ de Baze est plutôt défavorable pour la Commune. Ainsi, il conviendra de mettre en évidence les enjeux de la Commune sur ce projet auprès de la DDT 47 (Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne) afin d'éviter un impact négatif sur le bilan financier de la ZAC Horizon 2020.

A l'unanimité, le C.M. approuve le compte rendu d'activité, le bilan financier, les commentaires et les conclusions.

43 - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL A L'ASSOCIATION LAIQUE INTERCOMMUNALE DE JEUX ET PLEIN AIR (ALIJPA)

Afin d'assurer la mission de service public confiée à l'ALIJPA, le C.M., à l'unanimité, est favorable de mettre à disposition de l'association précitée et durant les vacances

.../...

scolaires, des agents de la Commune de CASTELCULIER avec leur accord, pour les fonctions suivantes :

Aide à la confection de repas, service repas et entretien des locaux du Centre de Loisirs de Saint-Ferréol et ce, à compter du 1^{er} juin 2016 pour une durée de 7 ou 9 mois.

Le C.M. autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel avec l'ALJPA.

44 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CASTELCULIER ET L'INSTITUT DE FORMATION ET DE CONSEIL (IFAC) – PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « ARC-EN-CIEL » DE LAFOX

L'association IFAC, gérante de l'accueil de loisirs « Arc-en-ciel » de LAFOX sollicite une participation financière à la Commune de CASTELCULIER basée sur le coût d'une journée enfant et l'effectif d'enfants de CASTELCULIER. En effet, pour les années 2014 et 2015 c'était la CC PAPS qui participait financièrement à cet accueil de loisirs pour la part relative à CASTELCULIER, depuis le 1^{er} janvier 2016 cette part revient donc à la Commune, l'AA ne prenant pas en charge ce financement car ne disposant pas de la compétence.

Le budget relatif à la petite enfance, enfance et jeunesse étant toujours plus restreint, du fait notamment de la mise en place des temps d'accueil périscolaire, et de la diminution des aides du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, il convient donc de réfléchir à la position de CASTELCULIER vis-à-vis de cet accueil de loisirs. Monsieur le Maire, l'Adjointe en charge de l'Enfance- Jeunesse ainsi que la Directrice Générale des Services ont rencontré Monsieur LUSSAGNET Christian, Président de l'association IFAC à ce propos.

La Commune de CASTELCULIER en tant que membre du SIVU de Saint-Ferréol, participe financièrement à l'investissement et au fonctionnement du centre de loisirs de Saint-Ferréol, elle doit donc veiller au bon équilibre entre l'ALSH de Saint-Ferréol et l'ALSH de LAFOX pour ne pas mettre en péril celui de Saint-Ferréol, géré par l'association ALLJPA. Cependant, on observe une demande constante des parents Castelfondais de laisser leurs enfants à l'accueil de loisirs de LAFOX, qui ne peut pas être ignorée. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal que la Commune de CASTELCULIER alloue pour l'année 2016 une participation financière à hauteur de 4 000 € à l'IFAC. Il s'agit d'un compromis entre la demande de participation financière de l'IFAC (participation par journées enfants effectuées par des enfants castelfondais), le budget serré de la Commune de CASTELCULIER, la volonté des parents Castelfondais et de ne pas mettre à mal l'ALSH de Saint-Ferréol. Une convention serait conclue entre la Commune et l'IFAC afin de formaliser ce soutien financier.

Une discussion quant à l'opportunité d'apporter un soutien financier à l'accueil de loisirs de LAFOX s'est déroulée avant le vote de la délibération. Il a été notamment soulevé que pour la compétence extrascolaire le choix était laissé aux parents sur la structure qui serait fréquentée par leurs enfants. De plus, une réflexion sur la compétence petite-enfance, enfance jeunesse mériterait d'être menée à une échelle plus grande, au niveau de l'Agglomération d'Agen notamment.

A l'unanimité, le C.M. approuve le principe de participer financièrement aux coûts de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs de LAFOX compte-tenu des besoins des Castelfondais et autorise le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement avec l'IFAC, gestionnaire de l'accueil de loisirs de LAFOX pour un montant forfaitaire de 4 000 € TTC au titre de l'année civile 2016 versée par trimestre et à terme échu.

.../...

45 - RESILIATION AMIABLE DU BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNE DE CASTELCULIER ET « LE PETIT MARCHÉ DE NATHALIE » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Face aux difficultés financières de l'épicerie « Le petit marché de Nathalie », la gérante a fait le choix de cesser son activité. La Commune de CASTELCULIER et Madame Nathalie PICARD ont donc convenu de procéder à une résiliation amiable du bail commercial, solution étant la moins pénalisante pour les deux parties, et cela à compter du 20 mai 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 23 mai 2016 il a rencontré Monsieur BUSATO Julien, qui est boucher actuellement sur la Commune de LAFOX, et qui souhaite prendre à bail le local désormais vacant de l'épicerie. Il a été convenu qu'un nouveau bail commercial serait alors établi entre la Commune de CASTELCULIER et Monsieur BUSATO Julien, pour une entrée dans les lieux au 1^{er} juillet 2016 et un début d'activité au 1^{er} septembre 2016 (des aménagements de l'épicerie seraient faits par Monsieur BUSATO durant l'été).

Pour pallier le manque d'un commerce de proximité, Monsieur le Maire informe qu'un camion ambulancier de vente assurant l'activité de boucherie, charcuterie et plats cuisinés sera présent tous les samedis matins, à l'impasse Jean-Monnet.

A l'unanimité, le C.M. approuve le principe de la résiliation amiable du bail commercial conclu entre la Commune et la Société « Le Petit Marché de Nathalie », concernant le local commercial situé Résidence du Centre, à compter du 20 mai 2016.

46 - BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNE DE CASTELCULIER ET LA BOUCHERIE BUSATO – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le C.M., à l'unanimité, autorise le Maire à consentir un bail commercial à compter du 01.07.2016 au profit de M. BUSATO Julien dans le local de 217.92 m² situé à la Résidence du Centre. Il exercera les activités de boucherie, charcuterie, traiteur, plats cuisinés et épicerie, à compter du 1^{er} septembre 2016 pour un loyer mensuel d'un montant de 585.37 € HT, soit 702.44 € TTC.

47 - ADHESION DE LA COMMUNE A LA CENTRALE D'ACHAT AGAP'PROFESSIONNEL

A l'unanimité, le C.M. accepte l'adhésion de la Commune à la Centrale d'achat AGAP'PROFESSIONNEL qui est chargée de négocier en gros les denrées pour la restauration scolaire afin de faire bénéficier ses adhérents de tarifs plus avantageux. Cette adhésion est gratuite pour la collectivité et est formalisée par un contrat de services « affiliation globalisée » définissant les engagements de la Sté, la durée du contrat et le type de facturation.

48 – JURY D'ASSISES

En vue de dresser la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés pour l'année 2016, le Maire procède par tirage au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, les six jurés d'assises suivants :

- Mme BILLIERES-SEGUY épouse PRADAL Stéphanie « Pech de Mauzac »
- M. SPADOTTO Angélo 2 Résidence Les Thermes

.../...

- M. DURAND Jean-Pierre « Le Burga »
- Mme BILLIERES épouse PETITJEAN Arlette 4 Rue Les Boulbènes
- Mme DELPECH épouse PELLETIER Edwige « La Souque »
- Mme BAQUIEU Christine « Saint-Amans »

49 – PARTICIPATION ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS « LES PITCHOUNETS »

En complément du tarif de la journée, une participation sera demandée pour les activités suivantes pendant les vacances d'été 2016 :

. sortie à Walibi.....	6 €
. journée ferme Saint-Pierre-de-Clairac.....	4 €
. sortie au Parc des Pirates à Penne d'Agenais.....	3 €
. sortie Z'Animoland à Monbalen.....	2 €
. sortie au centre équestre de Darel à Pont-du-Casse....	4 €
. sortie centre aqualudique de Condom.....	2 € ou si pluie
. sortie à Royalkids.....	3 €

50 – REMBOURSEMENT FACTURE

Suite à la modification du contrat, ORANGE Lease a procédé au remboursement du trop perçu pour un montant de 22.33 €.

51 – REGLEMENT SINISTRE

Suite aux effractions survenues à l'école primaire et à l'ALSH, GROUPAMA a procédé au remboursement d'un montant de 2 019.69 €.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Une réflexion est menée par la Commission Santé Sécurité Social sur les conditions de poursuite de ce service, et cela pour le 1^{er} septembre 2016.

OPTIMISATION LIGNE 2 DU BUS DE L'AA

Une réflexion est aussi en train de se mener sur l'optimisation de la ligne 2 du bus de l'A.A., avec une ligne régulière au Centre Commercial E. LECLERC.

Le secrétaire de séance,



Corinne BARTHE

Le Maire,



Olivier GRIMA